



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le vingt et un mars deux mil vingt trois à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT- Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE – Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY – Jean-Marc SIMONEAU – Valérie BOUCHARREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE – Jean-François POUMIER

Excusés non représentés : Thierry LANNES

Excusés représentés : Eric LIVET représenté par Christophe BOURDET – Julien BARATAUD représenté par Catherine VIDAL

Absents non excusés : /

Madame Evelyne LAVENU est désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation : le 16 mars 2023**

**Délibération n° 03032023  
CONTRAT QUALYSE**

Les dispositions réglementaires obligent les acteurs du secteur alimentaire à la mise en place d'un PMS décrivant les moyens mis en œuvre pour assurer l'hygiène et la sécurité alimentaire, notamment via des autocontrôles, intégrant des analyses microbiologiques d'échantillon alimentaires, de surfaces et d'eau.

Le contrat proposé par le Qualyse est un contrat annuel renouvelable par tacite reconduction 3 fois,

- 2 prélèvements produit fini	4 x par an
- 2 prélèvements lames de surfaces ( nettoyage et désinfection)	4 x par an
- chiffonnettes	1 x par an
- 1 analyse eau	1 x par an

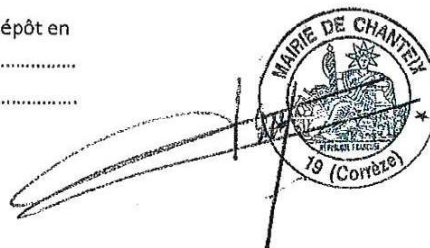
**Montant 707.03 € TTC**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de :

- **AUTORISER** le maire à signer le contrat tel que présenté,
- **D 'INSCRIRE** le montant correspondant au budget 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de TULLE le .....  
Publication le .....



Le Maire,

Jean MOUZAT